

Décision

Générale

colonial

Décision n° 575 du 19 mai 1961 :

n° 575

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958 une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer à Montauban, 5, rue Langevin (Haute-Garonne), est accordée à Mme Bouissou Raymonde, institutrice de 4e échelon (indice 260 – groupé III). Mme Bouissou Raymonde qui voyagera seule quittera Djibouti par avion le 2 juin 1961. A l'issue de son congé Mme Bouissou Raymonde regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le budget local, exercice 1961.